

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant SYLVIE LEBLANC	Numéro de permis 2015958	Date d'inspection Le 13 septembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie chez Sylvie		Numéro de téléphone (506) 384-7369	
Adresse 366 rue Beaumont Dieppe NB E1A 1A8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Durant l'inspection, l'Inspectrice a observé l'heure du repas, le jeu intérieur et le dodo.

Le ratio est conforme au moment de l'inspection.

original signé par
Tina Richard Tardif

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 septembre 2022

Date

original signé par
Sylvie Leblanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 septembre 2022

Date